

PAR COURRIEL

Courriel : 

Le 18 décembre 2024



Objet : **Demande d'accès aux documents**

N^o / dossier : **AC-2024-279**

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 20 novembre 2024, laquelle vise à obtenir les noms de tous les policiers du Service de police de la Ville de Montréal qui ont déposé une demande d'excuse depuis le 3 août 2016, le numéro du dossier, le numéro de dossier du Tribunal administratif de déontologie policière, la sanction imposée, la date d'application de la sanction, la date d'éligibilité au pardon, la demande d'excuse, la date de la réponse de notre organisme, ainsi que le résultat de la demande d'excuse pour chacun des dossiers.

En vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (Loi), vous trouverez ci-joint un tableau répondant à votre demande.

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

(s) Carole Beaulieu

Carole Beaulieu, avocate
Secrétaire générale
Responsable de l'accès aux documents des
organismes publics et de la protection des renseignements personnels

CB/

p.j. : Tableau
Avis de recours